

Le Point d'ancre

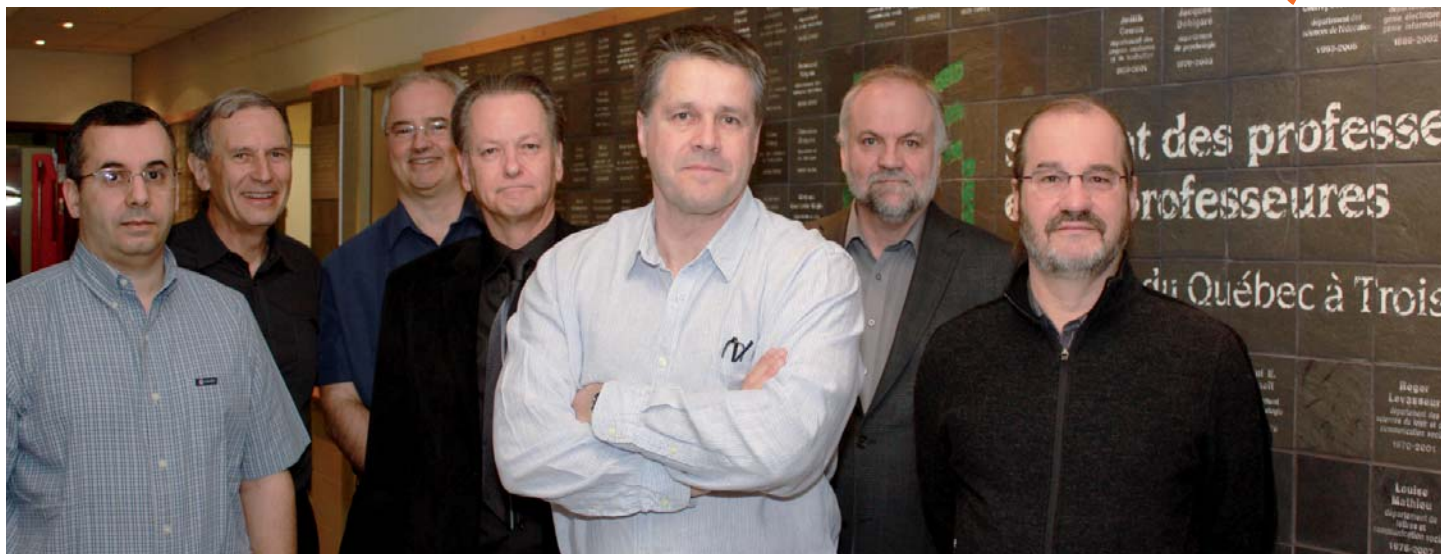
Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQTR

SITE INTERNET

<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 14 / no 1 / 18 avril 2011

Nouveaux officiers au SPPUQTR



Photos : Alain Gamelin

Le 31 mars dernier, les professeurs ont élu les officiers du comité exécutif du SPPUQTR. On reconnaît sur la photo (de gauche à droite) :
Le professeur **Ismail Biskri** du Département de mathématiques et informatique qui a été réélu au poste de vice-président aux affaires universitaires pour un nouveau mandat de deux ans. Il occupe ce poste depuis 2008.

Le professeur **Michel Volle** du Département de psychologie, ancien vice-président aux affaires universitaires (1998-2001), secrétaire (2004-2005) et président de 2005 à 2011. M. Volle a été élu au poste de vice-président aux services à la collectivité pour un mandat d'une année.

Le professeur **Sylvain Beaudry** du Département des sciences comptables qui occupe le poste de trésorier depuis l'année 2003-2004. Le mandat de M. Beaudry se terminera en mars 2012.

Le professeur **Yvan Leroux** du Département de psychologie, qui occupait le poste de secrétaire depuis le mois de mars 2009, a été élu au poste de vice-président aux affaires syndicales pour un premier mandat de deux ans.

Le professeur **Pierre Baillargeon** du Département de psychoéducation, qui a d'abord été élu comme secrétaire (2007-2009) et par la suite comme vice-président aux affaires syndicales (2009-2011), a été élu à la présidence du SPPUQTR pour un premier mandat de deux ans.

Sommaire

Vol. 14 /no 1/ avril 2011

1. Nouveaux officiers du SPPUQTR
2. Retraite graduelle ou anticipée ?
3. Consultation des professeurs
4. Nomination des nouveaux doyens
5. Prix d'engagement syndical
6. Bourse commémorative Pierre Huard
7. Représentants des professeurs à la commission des études
8. Chronique du conseil d'administration



Le professeur **Ghyslain Parent** du Département des sciences de l'éducation a été élu pour un premier mandat de deux ans au poste de secrétaire.

Le professeur **Alain Chalifour** du Département de mathématiques et informatique, ancien secrétaire (2003-2004), ancien vice-président aux affaires syndicales (2004-2005), a été réélu comme vice-président aux relations de travail, poste qu'il occupe depuis 2005, pour un mandat de deux ans.

L'Assemblée générale a aussi souligné de façon particulière le travail accompli par le professeur Denis Auger qui occupait le poste de vice-président aux services à la collectivité depuis septembre 2009. M. Auger a été l'initiateur de la fête de l'Halloween pour les enfants des employés de l'UQTR et de la création d'un comité paritaire avec la Direction de l'UQTR sur

la valorisation du rôle des professeurs de l'institution. Tout en quittant le comité exécutif, le professeur Auger a indiqué qu'il demeurera membre du comité des services à la collectivité.

Les professeurs ont aussi chaleureusement applaudi le professeur Michel Volle qui laisse la présidence du SPPUQTR après six années, ce qui constitue le plus long mandat à ce poste assumé par un même professeur. Le professeur Volle assumera les responsabilités de vice-président aux services à la collectivité durant sa retraite graduelle qui se terminera en juin 2012.

Remise des bourses d'études du SPPUQTR



En 2010, le Syndicat a signé une entente de cinq ans avec la Fondation de l'UQTR. Les sommes dédiées aux bourses sont versées à la Fondation et les bourses d'études syndicales sont remises lors de la cérémonie de la Fondation. Pour chaque don d'un dollar versé à la Fondation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport verse à l'UQTR 0,25 \$. La contribution du SPPUQTR de 62 500 \$ a donc permis à l'UQTR de recevoir une subvention supplémentaire de 15 625 \$. La remise des bourses a eu lieu le 31 janvier dernier. On remarque sur la photo, M. Jean-Guy Paré, président de la Fondation (à l'extrémité gauche), les récipiendaires des bourses syndicales et le professeur Denis Auger, vice-président des services à la collectivité du Syndicat (à l'extrémité droite).

Conférence de l'IPUQTR sur la gouvernance universitaire



Le 30 mars dernier, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) organisait un dîner conférence sur «*la gouvernance des universités dans l'économie du savoir*».

Plus d'une centaine de personnes ont assisté à l'intéressante présentation des chercheurs Éric Martin et Maxime Ouellet de l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS).



Photos : Alain Gamelin

L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR est composée du Syndicat des employés de soutien, du Syndicat des chargés de cours et du Syndicat des professeurs et professeures.

On reconnaît sur la photographie, Carole Neill, présidente du Syndicat des chargés de cours, Éric Martin et Maxime Ouellet, chercheurs à l'IRIS, Michel Volle, président du SPPUQTR et Denise Béland, présidente du Syndicat des employés de soutien.

Trois grandes conclusions émergent de l'étude de l'IRIS :

- L'économie du savoir vise essentiellement à valoriser, au bénéfice de l'entreprise privées, la recherche et les connaissances financées publiquement, selon une logique de socialisation des coûts et de privatisation des profits.
- Les avantages économiques que tirent les universités de ce qu'on appelle la « bonne gouvernance » sont loin de correspondre aux promesses de ses promoteurs. La transposition en milieu universitaire de la gouvernance entrepreneuriale ne conduit aucunement à l'allègement des dépenses liées à la bureaucratie. Au contraire, la gouvernance et ses normes d'efficacité économique provenant du secteur privé nécessitent la mise en place de nouveaux et onéreux outils d'évaluation, mesure de contrôle et mesures statistiques, qui ajoutent au processus bureaucratique.
- La restructuration des universités selon le modèle de la gouvernance entrepreneuriale s'opère dans un contexte particulier, celui de la concentration des pouvoirs de l'institution entre les mains d'une minorité d'agents qui manifestent des liens étonnamment étroits avec le secteur privé.

Il est possible de consulter l'étude en se rendant sur le site [de l'IRIS](#).

Retraite graduelle ou anticipée?

Sylvain Beaudry

Professeur au Département des sciences comptables et trésorier du SPPUQTR



Le Syndicat a reçu le premier volet de l'étude portant sur les avantages financiers de la retraite anticipée versus la retraite graduelle réalisée par le professeur Nicolas Lemelin (fiscaliste) du Département des sciences comptables de l'UQTR. Il est d'ailleurs possible de prendre connaissance de l'étude et du chiffrier Excel qui l'accompagne en se rendant sur le site internet du [SPPUQTR](#). Vous trouverez d'ailleurs à la page suivante un exemplaire du tableau permettant de personnaliser l'analyse.

Entre 2000 et 2010, 103 professeurs ont pris leur retraite de l'UQTR. Ces retraités affichaient une moyenne de 28,5 années de service et un âge moyen de 61 ans. Le nombre des retraités ayant pris une retraite régulière (65 ans ou 32 ans de service) s'élève à 48 %. Les professeurs ont choisi à 37 % la retraite anticipée et 16 % optaient pour la retraite graduelle.

Malgré le peu de professeurs qui ont choisi la retraite graduelle durant la période étudiée, cette option s'avère avantageuse pour une majorité de professeurs et est celle qui génère la rente la plus élevée. Le professeur doit toutefois travailler trois années de plus.

La retraite anticipée, accompagnée du versement d'un forfaitaire équivalent à une année de salaire, permet de transférer un montant de 2 000 \$ par année de travail à l'UQTR avant 1996, et ce, dans un REER libre d'impôt et sans affecter les montants maximums de cotisation prévue au REER. De plus, l'investissement d'une partie du montant forfaitaire dans un REER génère des revenus annuellement et constitue un capital qui peut être versé à la succession au moment du décès.

Le tableau I résume les avantages et les inconvénients identifiés par le professeur Lemelin pour chacun des types de rente.

Le SPPUQTR doit réaliser un deuxième volet sur la question qui traitera des avantages pour les professeurs de l'UQTR d'utiliser une partie du montant forfaitaire versé pour la retraite

Tableau I

Avantages de la retraite anticipée

Encaissement d'une année complète de salaire lors de la retraite.

Possibilité de transférer 2 000 \$ par année dans son REER personnel pour chaque année de service travaillée avant 1996 (report d'imposition).

Le transfert au REER permet d'étaler l'imposition du montant forfaitaire sur plusieurs années afin de ne pas augmenter son taux marginal d'imposition.

La sortie de fonds du REER et la rente de retraite reçues après 65 ans peuvent être attribuées (jusqu'à 50 %) au conjoint (avantageux si le conjoint a peu de revenus).

Possibilité d'utiliser le maximum déductible au titre d'un REER (report d'imposition).

Au décès, la succession héritera du résiduel du montant forfaitaire.

Inconvénients de la retraite anticipée

Taux d'imposition marginal plus élevé considérant un revenu annuel combinant le salaire ou la rente et le montant forfaitaire.

Lors de la sortie de fonds des REER à partir de 65 ans, il faut considérer un impôt supplémentaire de 15 % sur le revenu de la sécurité de la vieillesse de 6 250 \$ lorsque le revenu annuel dépasse 66 733\$.

Lors de la retraite anticipée, l'encaissement du forfaitaire ne permet pas d'augmenter le nombre d'années de service pour le calcul de la rente.

Avantage de la retraite graduelle

Permet d'augmenter le nombre d'années de service pour le calcul de la rente de la retraite. Conséquemment, permet de réduire la pénalité reliée au calcul de la rente lors d'une retraite anticipée.

Rente de retraite plus élevée, possibilité de fractionnement de revenu de retraite supplémentaire.

Possibilité pour un professeur de mettre fin à la retraite graduelle et de toucher une partie du forfaitaire. Le professeur peut donc profiter des avantages de la retraite graduelle, réduction de la tâche à plein salaire, jusqu'à ce que le montant forfaitaire qu'il réclamera équivaille au montant qu'il pourra transférer dans un REER pour les années de service avant 1996.

Inconvénients de la retraite graduelle

Obligation de travailler trois années de plus.

Aucun transfert dans le REER.

anticipée pour racheter, à l'abri de l'impôt, les pénalités actuarielles. Privilège dont bénéficie déjà les professeurs de l'UQAM. Cette étude pourrait être utile au moment des négociations pour le renouvellement de la convention collective.

Analyse des scénarios lors de la retraite d'un(e) professeur(e)

Informations personnelles				Salaire considéré pour le calcul de la rente	
Salaire actuel	98 549			Année précédente	92 851
Âge	55	Si forfaitaire	Si progressive	Année précédente	94 241
Nombre années de service	30	30	33	Année précédente	95 656
Année d'embauche	1981			Année précédente	97 090
Date de la retraite (mois)	janv-11			Année en cours	98 549
Maximum déductible au titre d'un REER	-			Retraite progressive	100 026
Montant du forfaitaire obtenu	98 549			Retraite progressive	101 525
Montant du forfaitaire transférable au REER	30 000			Retraite progressive	102 794
Rente si encaissement d'un montant forfaitaire	44 546				
Rente si retraite progressive	55 640				
Impact monétaire					
Montant forfaitaire			Retraite progressive		
Montant forfaitaire imposable	68 549 \$		Rente supplémentaire provenant d'une retraite progressive		
Impôt payable	(29 111 \$)		Rente avec forfaitaire	44 546 \$	
Somme disponible après impôt hors REER	<u>39 438 \$</u> A		Rente sans forfaitaire	55 640 \$	
Revenu potentiel annuel avant impôt (4%)	1 578 \$	A x 4 %	Rente supplémentaire avant impôt	<u>11 094 \$</u>	
Revenu potentiel annuel avant impôt capital REER (4%)	1 200 \$	B x 4 %	Impôt estimatif	4 260 \$	38,40%
	2 778 \$		Rente supplémentaire indexée après impôt	<u>6 834 \$</u> D	
Impôt estimatif	1 067 \$	38,40%			
Revenu annuel disponible après impôt	<u>1 711 \$</u> C				
Capital disponible du montant forfaitaire	Après impôt				
Hors-REER (après impôt)	39 438 \$	A			
REER	30 000 \$	→ 18 480 \$			
	<u>30 000 \$</u>	57 918 \$			
Revenu annuel après impôt encaissé pendant 20 ans	<u>34 219 \$</u>	C x 20 ans	Rente supplémentaire après impôt encaissée pendant 20 ans	<u>136 679 \$</u>	D x 20 ans
Capital supplémentaire généré par le forfaitaire	<u>92 138 \$</u>				
			Écart		
			44 541 \$		



Le professeur Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables et trésorier du SPPUQTR a été réélu au comité exécutif de la FQPPU en tant que secrétaire trésorier.

Consultation des professeurs



Ismail Biskri

Directeur du Département de mathématiques et d'informatique et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR

Le Syndicat a toujours favorisé la consultation des professeurs sur les grands dossiers académiques et sur la désignation des gestionnaires académiques de l'UQTR. La convention collective prévoit d'ailleurs la consultation obligatoire de ces derniers pour la désignation du recteur, des vice-recteurs aux études et des doyens. Pour la désignation du recteur, le comité de sélection s'est toutefois toujours refusé à dévoiler les résultats de la consultation. Le Syndicat mène donc déjà une consultation parallèle qui permet de connaître et de divulguer l'opinion des professeurs.

Les cafouillages de la récente consultation des professeurs pour la désignation du vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique (Le Point d'ancre vol. 13, no 5) a amené le Syndicat à poursuivre la réflexion sur les principes et les modalités qui devraient présider à la consultation des professeurs. Il ne s'agit pas seulement de consulter les professeurs, il faut aussi faire en sorte que le maximum de professeurs participent à la consultation en les rassurant sur le processus et en leur laissant le temps nécessaire pour le faire. Nous sommes assurés que le vice-recteur Delisle aurait préféré avoir l'opinion de 75 % des professeurs plutôt que du famélique 24 % obtenu lors de la consultation.

C'est pour cette raison que le conseil syndical du 24 février dernier a adopté la règle 14 régissant les consultations menées par le SPPUQTR pour la désignation des cadres supérieurs et des doyens de l'UQTR. Cette règle adoptée à l'unanimité par les délégués syndicaux oblige le comité exécutif à mener, selon les modalités définies, une consultation auprès des professeurs pour la désignation du recteur, des vice-recteurs aux études et des doyens. Pour la désignation

du vice-recteur aux finances et du vice-recteur aux ressources humaines, la consultation des professeurs est laissée à la discrétion des officiers.

La consultation auprès des professeurs se fera selon les modalités suivantes :

1. Le SPPUQTR utilise les modules de consultation disponibles au service de soutien pédagogique et technologique de l'UQTR dans la mesure où ils assurent la confidentialité des participants.
2. En aucune façon, le SPPUQTR ne tentera de connaître l'identité des professeurs qui répondent à la consultation.
3. Le SPPUQTR dévoile les résultats de la consultation avant que la recommandation du comité de sélection ne soit acheminée aux instances de l'UQTR.
4. Le comité exécutif du SPPUQTR détermine la ou les questions à soumettre à la consultation, désigne une personne responsable du processus de consultation et fixe l'échéancier.
5. La personne responsable de la consultation ne peut, sous aucun prétexte, diffuser des résultats préliminaires avant la fin de la période de consultation.
6. Le comité exécutif invite les candidats à rencontrer les professeurs avant le début de la période de consultation.
7. Les résultats sont diffusés à l'ensemble des professeurs au plus tard cinq jours après la fin de la période de consultation.

La règle 14 est disponible sur le site internet du SPPUQTR.

Nomination des nouveaux doyens

En quelques mois, les professeurs de l'UQTR se sont prononcés sur le choix du vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique, ainsi que sur les trois postes de doyen. Ils seront bientôt appelés à s'exprimer sur la désignation du nouveau recteur.

Comme pour les élections provinciales ou fédérales, on remarque un certain désintéressement de la part des professeurs qui est difficile à expliquer.

Il est vrai qu'il est plus difficile de convaincre les gens à participer au processus de consultation lorsqu'il n'y a qu'une candidature sur les rangs.

Un concours de circonstances a fait en sorte que pour chacun des trois postes de doyen, une seule candidature a été soumise à la consultation. Pour le poste de doyen de la gestion académique des affaires professorales, le comité de sélection n'a reçu qu'une candidature. Pour le poste de doyen des études de premier cycle, la deuxième candidate s'est désistée à la dernière minute et pour le poste de doyen des études de cycles supérieurs, le comité de sélection n'avait retenu qu'une candidate.

Les professeurs ont manifesté cette frustration en signalant, à près de 80 %, qu'ils auraient nettement préféré que le comité de sélection soumette plus d'une candidature. Cela se reflète aussi sur le taux de participation des professeurs aux rencontres d'information. À peine une trentaine de professeurs étaient présents aux trois rencontres programmées en séquence dans une même demi-journée et 80 % des répondants au sondage ont déclaré ne pas y avoir assisté. Les professeurs ont tout de même déclaré (à 60 %) être suffisamment renseignés pour faire un choix.

Les trois candidats retenus par le comité de sélection obtiennent moins que la note de passage de 60 %. En additionnant les bulletins très favorables et favorables, M. Dessureault obtient 51 %, Mme Bouchard 45 % et M. Boisvert 59 %. Dans le cas de M. Dessureault et Mme Bouchard, le tiers des répondants ont plutôt choisi de n'exprimer aucune opinion.

Il est possible de consulter les résultats complets de la consultation et les commentaires formulés par les professeurs en se rendant sur le site internet du **SPPUQTR**.

Prix d'excellence de l'UQTR



Photo Daniel Jalbert

Ghislain Bourque, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières; Madeleine Roy, professeure retraitée et récipiendaire, conjointement avec son conjoint décédé, Jean-Marc Denommé, de la **Médaille de l'UQTR**; Daniel Vanderveken, professeur au Département de philosophie, lauréat du **Prix d'excellence en recherche** pour le secteur des arts, des sciences humaines, des sciences sociales et des sciences de la gestion; Alexandra Krissy Martel, étudiante en génie chimique, Michèle Laroche, présidente du conseil d'administration de l'UQTR; Éric Asselin, professeur au Département de chimie-biologie, gagnant du **Prix d'excellence en**

recherche pour le secteur des sciences naturelles, de génie et des sciences de la santé; Adel Omar Dahmane, professeur au Département de génie électrique, génie informatique, récipiendaire du **Prix d'excellence en enseignement**; Dave Desrosiers, étudiant en psychoéducation et David Hounsounou, étudiant en finance. Les étudiants se sont mérités le **Prix de la vie étudiante**.

Prix d'engagement syndical

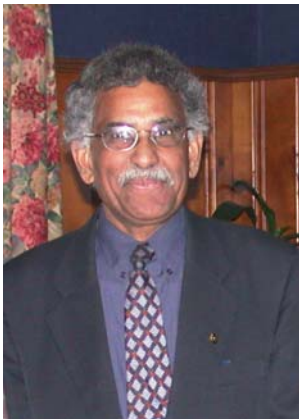
Michel Volle

Professeur au Département de psychologie et vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR



- Vice-président à l'information du SPPUQTR (1979 et 1980)
- Représentant des professeurs à la commission des études (1980-1982)
- Vice-président aux affaires syndicales 1984
- Secrétaire du SPPUQTR (1985)
- Représentant des professeurs au comité de promotion (1986/1987/2001/2002/2003)
- Représentant des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR (1986 à 1990)
- Membre du comité d'études sur le fonds de défense professionnel (1990 à 2010)
- Représentant du SPPUQTR au CIRRAC (1991 à 2002)
- Membre du comité de négociation du CIRRAC (1994)
- Représentant du SPPUQTR au CRAC (1991 à 2002)
- Vice-président aux services à la collectivité (1991 à 2002)
- Membre du conseil d'administration de la FQPPU (1997 à 2001)

En 2010, le conseil syndical avait créé le prix d'engagement syndical du SPPUQTR. Ce prix était destiné à reconnaître l'implication syndicale et universitaire exceptionnelle d'un professeur actif ou à la retraite.



Il n'y a pas de processus de mise en candidature de prévu. C'est le conseil syndical, à la suite à une recommandation du comité des services à la collectivité et du comité exécutif du SPPUQTR, qui décide de l'attribution du prix.

Le 24 février, le conseil syndical a justement convenu d'attribuer le premier prix d'engagement syndical au

professeur retraité Ram Lakshmanan du Département de génie industriel. Le professeur Lakshmanan est né à Madras en Inde le 10 août 1939, il a été embauché à l'UQTR en 1970 et il a pris sa retraite en 2002.

Voici la liste des postes occupés par le professeur Lakshmanan au cours de sa carrière à l'UQTR et qui lui ont valu l'attribution du prix :

- Trésorier du SPPUQTR (1975 et 1977)

Il faut souligner que M. Lakshmanan est à la retraite depuis 2002 et qu'il poursuit son implication syndicale à titre de trésorier de l'Association des professeurs retraités de l'UQTR. Il représente aussi l'association au comité des services à la collectivité et il est encore membre du comité d'études sur le fonds de défense professionnel du SPPUQTR.

Le prix d'engagement syndical est accompagné d'une bourse de 1 000 \$. Le Syndicat peut aussi attribuer le nom du récipiendaire à l'une des bourses d'études qu'il remet chaque année aux étudiants de l'UQTR.



Le professeur Adam Skorek nommé à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ

Le professeur Adam Skorek, du Département de génie électrique et génie informatique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a été nommé comme membre de l'Assemblée des gouverneurs. C'est la présidente de l'Université du Québec (UQ), Sylvie Beauchamp, qui a annoncé le 24 février dernier la nomination par le Conseil des ministres de quatre nouveaux membres, dont M. Skorek. Son mandat sera d'une durée de trois ans. (Source : <http://entete.uqtr.ca/>)

Bourse commémorative Pierre Huard

Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières instaura en 1991 une bourse d'études dédiée à la mémoire de ses membres qui décédaient en poste. Ces bourses commémoratives, d'une valeur de 1 000 \$ chacune, sont réservées aux étudiants et étudiantes du département d'attache du professeur décédé.

Depuis la fondation de l'UQTR, en 1969, il y a plus d'une vingtaine de professeurs qui sont décédés en poste, dont cinq avant l'implantation de la bourse commémorative en 1991. Vous pouvez consulter la liste des professeurs décédés en poste sur le site internet du [SPPUQTR](#).

Le 24 février dernier, le Syndicat remettait à Catherine Lemarier-Saulnier, étudiante à la maîtrise en lettres avec mémoire en communication sociale, la Bourse commémorative Pierre Huard.



Pierre Huard est né le 16 août 1961 et est décédé le 30 septembre 2010, ce qui lui faisait moins de 50 ans. Père de deux garçons (Philippe et Laurent), il était le conjoint de Pascale Blouin,

également professeure de l'UQTR au Département des sciences de l'éducation.

Pierre Huard était détenteur d'une maîtrise en sciences de la communication de l'Université de Montréal où il a enseigné comme chargé de cours pendant plusieurs années. Son mémoire de maîtrise portait sur Critique ou esthétisme: L'évolution du phénomène de la parodie dans la bande dessinée franco-belge (1946-1996). Son décès mit fin aux études doctorales qu'il avait entreprises à l'UQAM.

Il fut embauché au Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'UQTR le 1er juin 2005. L'année suivante, à la suite du rattachement des professeurs de communication sociale au Département de français, il se retrouve au sein du nouveau Département de lettres et de communication sociale.



Photos : Alain Gamelin

Catherine Lemarier-Saulnier entourée des membres de sa famille et de la professeure Mireille Lalancette du Département de lettres et communication sociale (à droite).

BOURSE COMMÉMORATIVE PIERRE HUARD



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières



Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières instaura en 1991 une nouvelle bourse d'études dédiée à la mémoire de ses membres décédés en poste. Ces bourses commémoratives, d'une valeur de 1 000\$ chacune, sont réservées aux étudiants et étudiantes du département d'attache du professeur ou de la professeure.



Le 24 février 2011, le Syndicat des professeurs et des professeures remettait à Mme Catherine Lemarier-Saulnier, étudiante à la maîtrise en lettres avec mémoire en communication, la BOURSE COMMÉMORATIVE PIERRE HUARD.

On remarque sur la photo M. Michel Volle, président du SPPUQTR, la récipiendaire de la bourse et M. Raymond Corriveau, représentant du Département de lettres et communication sociale.



Pierre Huard

Le professeur Pierre Huard est né le 16 août 1961.

Il fait ses études de maîtrise en communication à l'Université de Montréal. Son mémoire portait le titre de *Critique ou esthétisme: L'évolution du phénomène de la parodie dans la bande dessinée franco-belge (1946-1996)*.

Il est embauché à l'UQTR d'abord comme chargé de cours et ensuite comme professeur régulier, en juin 2005, au Département du loisir et de la communication sociale. Il avait entrepris des études doctorales à l'UQAM.

Père de deux garçons, Philippe et Laurent, il était le conjoint de Mme Pascale Blouin également professeure à l'UQTR au Département des sciences de l'éducation.

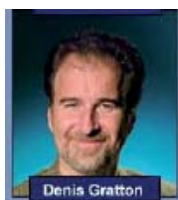
Le professeur Pierre Huard est décédé le 30 septembre 2010.

Nouveaux représentants des professeurs à la commission des études

Le 31 mars dernier, les professeurs de l'UQTR ont élu leurs nouveaux représentants à la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Secteur 1

Départements des arts, de lettres et communication sociale, de philosophie et des sciences humaines



Denis Gratton, professeur au Département des sciences humaines.
Deuxième mandat

Secteur 2

Départements de langues modernes et traduction, d'études en loisir, culture et tourisme et des sciences de l'éducation



Marie Lequin, professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme.
Deuxième mandat.

Secteur 3

Départements des sciences comptables et des sciences de la gestion



Éliane Moreau, professeure au Département des sciences de la gestion.
Premier mandat.

Secteur 4

Départements de génies et de mathématiques et informatique



Alain Goupil, professeur au Département de mathématiques et informatique.
Premier mandat.

Secteur 5

Départements de chimie-biologie et de physique



Denis Boire, professeur au Département de chimie-biologie.
Deuxième mandat.

Secteur 6

Départements de psychologie et de psychoéducation



Pierre Baillargeon, professeur au Département de psychoéducation.
Premier mandat.

Secteur 7

Départements de chiropratique, des sciences infirmières et des sciences de l'activité physique



Lyne Cloutier, professeure au Département des sciences infirmières.
Premier mandat.

Remerciements

À la professeure Odette Doyon du Département des sciences infirmières qui quitte la commission des études après un mandat de deux ans;



Au professeur Richard Wilson du Département des sciences comptables qui quitte la commission des études après un deuxième mandat de deux ans.



Chronique du conseil d'administration

Réunion du 11 avril

- Création du Département d'orthophonie
- Adoption de modifications au Programme des chaires de recherche UQTR
- **Adoption de modifications à la Procédure de nomination d'un chef de section**

Principaux changements

5. MANDAT DU CHEF DE SECTION

Le mandat d'un chef de section est d'une durée égale au mandat ou au reste du mandat du directeur de département, sous réserve que tout mandat doit se terminer le 31 mai sans excéder la durée maximale. Au même titre qu'un directeur de département, le mandat d'un chef de section n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Le mandat d'un chef de section prend fin dès que celui-ci perd sa qualité de professeur régulier à l'Université du Québec à Trois-Rivières ou dès que le poste est aboli.

- **Amendement à la procédure d'autorisation d'absence des professeurs et des chargés de cours**

1. Pendant les sessions où un professeur, une professeure, un chargé de cours ou une chargée de cours enseigne, toute absence de plus de cinq jours qui affecte la prestation de ses enseignements et non couverte par la convention collective applicable doit être préalablement autorisée. Le professeur, la professeure, le chargé ou la chargée de cours présente sa demande par écrit au directeur ou à la directrice du département dont il ou elle relève. La demande doit indiquer le motif de l'absence et les modalités de rattrapage des heures d'enseignement non offertes pendant l'absence. Cette demande est transmise au doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) pour autorisation. La réponse du doyen ou de son mandataire se fait, par écrit, avec copie conforme au directeur ou à la directrice de département dans les cinq jours ouvrables qui suivent la réception de la demande d'autorisation.

2. Un(e) professeur(e) ou un(e) chargé(e) de cours qui s'absente pour une durée de cinq jours ou moins, et lorsque cette absence entraîne l'annulation d'une ou plusieurs séances d'enseignement, doit informer, par écrit, le directeur ou la directrice de son département pour approbation, avec copie conforme au doyen du (DGAAP), en précisant les modalités de rattrapage des heures d'enseignement non dispensées pendant l'absence.

- **Amendements au Règlement concernant le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de représentation**

Principaux changements

1.2 AVION

La personne qui désire acheter un billet d'avion doit obligatoirement transiger avec une des agences de voyage agréées par le Service de l'approvisionnement de l'Université et respecter les modalités établies selon l'entente en vigueur, sauf si elle achète son billet d'avion directement d'une compagnie aérienne.

Réunion du 18 avril

- Adoption du budget de fonctionnement pour 2011-2012
- Adoption des principes et des règles de gestion budgétaire de l'UQTR pour 2011-2012
- Adoption du budget d'investissements pour 2011-2012

Chronique de la commission des études

Réunion du 15 mars

- Recommandation au conseil d'administration en vue de la création d'une année préparatoire en sciences comptables et en sciences de la gestion



Carl Lacharité nommé au C. A. de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux

(2011-02-22) Carl Lacharité, professeur au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), figure parmi les membres du premier conseil d'administration de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS) du Québec. Cet institut a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. (Source : <http://entete.uqtr.ca/>)



Plus de 2,2 M\$ sont versés à des chercheurs de l'UQTR

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a annoncé aujourd'hui l'obtention de plus de 2,2 millions de dollars de la part de différents organismes et entreprises pour la recherche sur la nanocellulose et les papiers bioactifs. Ce montant est partagé entre trois professeurs, membres du Centre de recherche en pâtes et papiers (CRPP) de l'UQTR, qui s'intéressent aux propriétés industrielles prometteuses de ces matériaux. Plus de 2,2 M\$ sont versés à des chercheurs de l'UQTR. (Source : <http://entete.uqtr.ca/>)

Claude Daneault et Sylvain Robert, professeurs au Département de chimie-biologie, Lucie Guillemette, vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche et Patrice Mangin, professeur au Département de génie chimique. (Photo Flageol)

Le Point d'ancre est publié par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

Il est distribué aux professeurs actifs, aux professeurs retraités, aux cadres supérieurs, aux directions de service, aux autres associations et syndicats de l'Université, aux syndicats de professeurs des universités québécoises, à la Fédération québécoise des professeurs et des professeures d'université, aux députés et aux médias régionaux.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du SPPUQTR.

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2010-2011

M. Pierre Baillargeon, président; M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail; M. Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales; M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires; M. Michel Volle, vice-président aux services à la collectivité; M. Ghyslain Parent, secrétaire; M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR
3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041
Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :**

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société